

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**9 JUIN 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de  
subventions pour le  
centre d'entraînement du  
Camp des Loges**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juin 2023  
par voie d'affichages  
**notifié**  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juin 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD  
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230609-23-D-121-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2023  
Date de réception préfecture : 10/06/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 D 12f

**OBJET** : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT  
DU CAMP DES LOGES

**RAPPORTEUR** : Madame AGUINET

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le départ de l'équipe professionnelle masculine de football du Paris Saint Germain à Poissy à l'été 2023 conduit la Ville de Saint-Germain-en-Laye à réfléchir au réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges, situé avenue du Président Kennedy face au Stade Georges Lefèvre. Le site comprend des terrains de jeu et un centre administratif et sportif.

La Ville souhaite maintenir sur ce site une activité sportive de haut niveau, avec l'installation et l'exploitation d'un centre sportif professionnel d'entraînement, qui pourrait nécessiter une modification des locaux et des aires de jeux en fonction de l'activité sportive retenue.

A cet effet, la Ville souhaite solliciter toutes les subventions utiles auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française du sport concerné et tous autres partenaires.

La Région Île-de-France finance notamment la rénovation ou la transformation de terrains de grands jeux en terrains synthétiques, et la rénovation de l'éclairage des terrains, à hauteur de 15% des dépenses éligibles plafonnées à 800 000 € HT pour les terrains et 75 000 € HT pour l'éclairage.

L'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport », peut financer la création d'équipements sportifs de proximité, l'aménagement de locaux existants et l'éclairage d'équipements existants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française du sport concerné et tous autres partenaires au taux maximum pour l'aménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française du sport concerné et tous autres partenaires au taux maximum pour l'aménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye